

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

OBJET : ZAC de Kerdroual - Prix de vente des terrains

Rapporteur : Patrick HECQUARD

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les prix de vente des terrains de la ZAC de Kerdroual à vocation économique, aux montants suivants :

- Terrains inférieurs à 2 000 m² : 38 € HT/m² ;
- Terrains compris entre 2 000 m² et 5 000 m² : 36 € HT/m² ;
- Terrains supérieurs à 5 000 m² : 32 € HT/m².

Par ailleurs, pour les terrains situés en bordure de la voie nouvelle au Nord et de la voie reliant le rond-point route de Larmor à la voie Nord, compte tenu de leur façade commerciale, les prix au mètre carré seront majorés de 2 euros HT.

Les clôtures situées en façade de lot, le totem béton d'entrée de chaque parcelle et le talus planté faisant office de clôture à l'intérieur des parcelles le long de la voie Nord seront réalisés par la Commune.

Ces travaux seront re-facturés par la ville aux acquéreurs de lots aux prix suivants :

- Clôtures façades doublées d'une haie : 65 € HT/ml ;
- Talus planté voie Nord : 50 € HT/ml ;
- Totem d'entrée : 1 500 € HT.

Il est précisé que ces prix sont arrêtés au 1er janvier 2008. Ils seront réévalués au 1er janvier de chaque année, et pour la première fois en 2009, sur la base du T4M, index correspondant au crédit de trésorerie qui sera réalisé.

Le Conseil municipal est informé que les lots seront attribués après avis de la commission « Emploi, Développement Economique, Tourisme, Commerce, Artisanat, Agriculture et Pêche » ;

Il est rappelé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

.../...

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux », « Emploi, Développement Economique, Tourisme, Commerce, Artisanat, Agriculture et Pêche » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- DONNE son accord sur les prix de vente au m² de la ZAC de Kerdroual.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Conseiller Général

Loïc LE MEUR